



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 24554

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations des radios associatives. Le Gouvernement a retenu la norme T-DMB pour la diffusion de la radio numérique en France. Le passage au numérique présente un véritable risque technologique. En effet, aucune expérimentation ne garantit qu'elle permette l'accès au numérique des opérateurs actuellement autorisés, ni d'en accueillir de nouveaux. Or, le nombre et la pluralité des opérateurs radiophoniques sont des facteurs essentiels du succès de la RNT auprès des auditeurs. Afin que l'avènement de la radio numérique n'exclue aucun acteur, les radios associatives souhaitent que la diversité et l'équité des médias sur le territoire français soient respectées pour l'accès aux nouvelles technologies radios. La radio numérique entraînera un coût de diffusion supplémentaire ainsi qu'un coût pour la création et la gestion des données associées complémentaires (vidéos et data). Les radios demandent dès lors que le fonds de soutien à l'expression radiophonique soit abondé de manière supplémentaire. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre en considération les besoins et attentes des radios associatives, leur permettant ainsi d'accéder au numérique en terme d'équipement et de diffusion, et de contribuer à son succès.

Texte de la réponse

Pour le lancement de la radio numérique, le Gouvernement portera une attention toute particulière aux acteurs les plus fragiles, notamment les radios associatives, qui ne doivent pas rater le tournant essentiel de la radio numérique, faute de moyens. Or, pour les radios associatives qui feront l'objet d'une double diffusion, comme pour les radios associatives nouvellement autorisées, les coûts liés à la diffusion en mode numérique et aux données associées seront nouveaux. C'est pourquoi des travaux ont été menés en collaboration avec les radios associatives pour évaluer leurs besoins et en estimer les surcoûts. Sur cette base, un système de soutien spécifique à la radio numérique est en cours d'élaboration. Il devra prendre en compte les besoins spécifiques d'équipement des radios, ainsi que les frais récurrents de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24554

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4806

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178